NATIONS UNIES

EP

UNEP/MED WG. 606/10

Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Plan d'action pour la Méditerranée

Distr. : Limitée
11 mars 2025

Français

Original : Anglais

Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêches

Athènes, 7-8 avril 2025

Point 5 de l'ordre du jour : Proposition de révision de l'IMAP relatif à la biodiversité, aux Espèces Non Indigènes (ENI) et aux pêcheries (EO3).

5.3. Voie à suivre pour la mise à jour des dictionnaires de données et des normes de données (IC 1, 2 concernant les habitats benthiques, CI 3, 4 et 5 concernant les mammifères marins, les tortues marines et les oiseaux marins, CI 24 concernant les déchets marins)

Voie à suivre pour la mise à jour des dictionnaires de données et des standards de données (IC 1, 2 relatifs aux habitats benthiques, IC 3, 4 et 5 relatifs aux mammifères marins, tortues marines et oiseaux de mer, IC 24 relatif aux déchets marins).

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

SPA/RAC
Tunis, 2025

Clause de non-responsabilité :

Les désignations employées et la présentation des éléments contenus dans cette publication n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.
Le Secrétariat n'est pas non plus responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations fournies dans les tableaux et cartes de ce rapport. De plus, les cartes servent uniquement à des fins d'information et ne peuvent pas et ne doivent pas être interprétées comme des cartes officielles représentant les frontières maritimes conformément au droit international

En charge de l'étude à INFO/RAC

Arthur Pasquale, EcAp/IMAP Coordinateur, Directeur adjoint
Lorenza Babbini, EcAp/IMAP Chargé Senior, Directeur
Francesca Catini, Chargé IMAP,
Alessandro Lotti, Chargé IMAP

Rapport technico-scientifique préparé par :
Arthur Pasquale, Alessandro Lotti, Francesca Catini, Lorenza Babbini

Note by the Secretariat

Les Parties contractantes (Parties contractantes à la Convention de Barcelone) ont adopté (CoP 19, Athènes 2016) le Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens et les critères d'évaluation connexes (Décision IG.22/7) dans le cadre du processus d'approche écosystémique (EcAp). Les exigences de l'IMAP se concentrent sur les objectifs écologiques (EO) convenus et leurs indicateurs communs associés.

Dans le cadre du Programme de travail et de budget du PNUE/PAM pour 2024-2025 et avec le soutien de l'EcAp-MED III Plus (2024-2026), financé par l'UE, INFO/CAR, dirige les travaux de développement et d'achèvement de la « *plateforme Info/MAP et de la plateforme pour la mise en œuvre de l'IMAP pleinement opérationnelle et développée ultérieurement, connectée aux systèmes d'information des composantes du MAP et à d'autres plateformes de connaissances régionales pertinentes. faciliter l'accès au savoir pour les gestionnaires et les décideurs, ainsi que pour les parties prenantes et le grand public*", comme le prévoit la décision IG.22/7.

INFO/RAC a soutenu ce résultat par le développement d'un système de données et d'information compatible IMAP (**IMAP Info System**), qui a permis aux Parties contractantes de commencer à communiquer des données à partir de la mi-2020 pour une sélection de 11 indicateurs communs IMAP. À l'heure actuelle, le système d'information IMAP permet aux Parties contractantes de communiquer des données pour **18 indicateurs communs IMAP** à travers **30 normes d'information** élaborées et mises en œuvre dans le système d'information IMAP, y compris pour l'indicateur commun candidat 24 (ICC24) « Tendances de la quantité de déchets ingérés par des organismes marins ou enchevêtrés dans des organismes marins, en mettant l'accent sur certains mammifères, oiseaux marins et tortues marines ». Des flux de données relatifs ont été mis en place, également pour l'ICC 24 qui peut être déclaré sur une base volontaire.

Le système d'information IMAP évolue maintenant vers le système d'information IMAP complet et est capable de recevoir et de traiter des données conformément aux normes de données et aux dictionnaires de données (DS et DD) proposés qui définissent les informations de base sur la communication des données dans IMAP.
Cette phase sera caractérisée par l'achèvement des DSs et des DDs pour les **nouveaux indicateurs communs** disponibles et prêts qui vont être développés et **les indicateurs candidats** prêts à être inclus en tant qu'indicateurs communs. Dans le même temps, de nouvelles fonctionnalités seront ajoutées au système d'information IMAP afin d'améliorer la facilité d'utilisation par les utilisateurs IMAP et d'aider le PNUE/PAM dans l'élaboration des données.

Voie à suivre pour la mise à jour des dictionnaires de données et des standards de données (IC 1, 2 relatifs aux habitats benthiques, IC 3, 4 et 5 relatifs aux mammifères marins, tortues marines et oiseaux de mer, IC 24 relatif aux déchets marins).

1. Introduction

1. Le système d'information IMAP, développé par INFO/RAC au cours du deuxième cycle IMAP, est pleinement opérationnel et vise à collecter, gérer et partager les données des programmes nationaux de surveillance élaborés dans le cadre du Programme intégré de surveillance et d'évaluation PNUE/PAM de la mer et du littoral méditerranéens et des critères d'évaluation connexes (IMAP).

2. Le système permet aux Parties contractantes de communiquer des données pour **18 indicateurs communs IMAP** à travers 30 normes d'information élaborées et mises en œuvre dans le système d'information IMAP, y compris pour l'indicateur commun candidat 24 (ICC24) « Tendances de la quantité de déchets ingérés ou enchevêtrés par des organismes marins en mettant l'accent sur certains mammifères, oiseaux marins et tortues marines ». Des flux de données relatifs ont été mis en place, également pour le ICC 24 qui peut être déclaré sur une base volontaire.

3. Le site Web du système d'information IMAP est convivial et accessible au grand public. La connexion n'est requise que pour accéder aux sections réservées. Un guide spécifique a été élaboré pour faciliter la navigation sur le site Web : **IMAP Info System Technical Guide**

.

2. Structure du système d'information IMAP

4. Le système d'information IMAP a récemment été amélioré avec de nouvelles fonctionnalités qui facilitent la navigation, les rapports et l'accès à l'information.

5. La structure du système d'information IMAP est conviviale et permet une navigation facile avec trois sections / options de menu principales : a) **Rapports** ; (b) **Explorer** ; et (c) **Informations**.

6. **Le menu Rapports** comprend 3 sections qui permettent de télécharger, compiler, vérifier, télécharger et mettre à jour les normes d'information :

a) **Normes :** cette section regroupe l'ensemble des Modules (Normes d'Information) liés aux IC implémentés dans le Système. Pour accéder à cette section, il n'est pas nécessaire de se connecter. Grâce au symbole de la flèche, il est possible de télécharger un module spécifique.
b) **Contrôle de conformité :** cet outil vérifie la conformité du fichier avant de procéder à la procédure de téléchargement. Cette section est ouverte, il n'est pas nécessaire de se connecter.
c) **Téléchargement :** La section de téléchargement est limitée aux utilisateurs enregistrés et une connexion est requise. Dans cette section, il est possible de télécharger et de mettre à jour les normes d'information compilées, en utilisant le bouton PLUS au bas de la page. Chaque utilisateur IMAP peut accéder et télécharger les fichiers téléchargés par la partie

contractante (PC) à laquelle il appartient. Il est également possible de télécharger la liste de tous les fichiers téléchargés par son propre pays.

7. **Le menu Explorer** comprend 3 sections qui permettent d'accéder aux données publiées, de visualiser leur emplacement sur la carte et de consulter la représentation graphique des données IMAP :

a) **Données publiées :** dans cette section sont disponibles toutes les données publiées par les PC. Cette section est accessible au grand public.
b) **Données géographiques :** il indique l'emplacement du site de surveillance selon les normes. Cette section est ouverte, il n'est pas nécessaire de se connecter
c) **Tableau de bord :** il s'agit d'un outil qui permet à l'utilisateur de résumer, de manière synthétique et par le biais d'une représentation graphique, différentes informations provenant d'ensembles de données rapportés. Les graphiques, les tableaux et les cartes sont interactifs et mis à jour automatiquement en fonction des données stockées dans la base de données du système d'information IMAP.
d) **Outils utilitaires :** Superset et Jupiter Lab sont les outils disponibles pour tous les CAR pour explorer et visualiser les données saisies dans le système d'information IMAP.

8. **La section info** permet d'accéder à ces 3 sous-sections :

a) **Documents :** cette rubrique est accessible au grand public. Dans cette section, tous les documents IMAP sont disponibles. Pour faciliter la consultation, les documents IMAP sont organisés par cluster et par typologie.
b) **Directives et tutoriel :** dans cette section, vous trouverez tout ce qui peut aider les utilisateurs à naviguer dans le système d'information IMAP et dans les activités de reporting. La section Directives et tutoriels comprend un *guide de l'utilisateur* qui explique étape par étape comment signaler des données dans le système d'information IMAP, un *guide technique* pour guider l'utilisateur dans la navigation sur le site Web et *des tutoriels vidéo*, le moyen le plus simple de comprendre comment naviguer sur le site Web et signaler des données dans le système d'information IMAP.

2.1 Normes de données (DS) et dictionnaires de données (DD)

9. Le système d'information IMAP permet de créer des rapports pour 18 indicateurs communs IMAP et 30 modules, comme indiqué dans Table 1 et 2.

10. 12 modules (Normes d'information pour 11 indicateurs communs IMAP) ont été élaborés au cours de la première phase du système d'information IMAP (pilote) (tableau 1).

11. Au cours des deux dernières années, 18 nouveaux modules (normes d'information pour 7 indicateurs communs) - (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) liés à 7 indicateurs communs ont été p erfectionnés et mis en œuvre dans le système d'information IMAP.

Table 1: 12 modules (Normes d'information pour 11 indicateurs communs IMAP) mis au point au cours de la première phase du système d'information pilote IMAP

Indicateur commun (s)	Nom du module
CI1:Aire de répartition des habitats, considérer également l'étendue de l'habitat en tant qu'attribut pertinent **CI2: Condition des espèces et communautés typiques de l'habitat**	B1- Habitat coralligène
	B2-Habitat Maerl/rhodolothes
	B3- Habitat des herbiers de *Posidonia oceanica*
CI6 : Tendances de l'abondance, occurrence temporelle et distribution spatiale des espèces non indigènes, en particulier les espèces invasives non indigènes, notamment dans les zones à risques	I1- Espèces non indigènes
CI13 : Concentration d'éléments nutritifs clés dans la colonne d'eau **CI14 : Concentration en Chlorophylle-a dans la colonne d'eau**	E1 : Nutriments et paramètres physico-chimiques
CI15 : Emplacement et étendue des habitats impactés directement par les altérations hydrographiques pour également contribuer à l'évaluation de l'OE1 sur l'étendue de l'habitat	H1-Hydrographie
CI16 : Longueur de côte soumise à des perturbations dues à l'influence des structures artificielles	C1 : littoral
CI17 : Concentration des principaux contaminants nocifs mesurée dans la matrice pertinente	P1 : Polluants dans l'eau de mer, le sédiment et le biota
C21 : Pourcentage de relevés de la concentration d'entérocoques intestinaux se situant dans les normes instaurées	Q1 – Qualité de l'eau de baignade
CI22 : Tendances relatives à la quantité de déchets répandus et/ou déposés sur le littoral	M1- déchets de plage
C23 : Tendances relatives à la quantité de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques et les déchets reposant sur les fonds marins	M2 – déchets du fonds marin
	M3- Microplastique flottant

Table 2: 18 nouveaux modules (normes d'information pour 7 indicateurs communs) mise en œuvre dans le système d'information IMAP au cours du dernier exercice biennal.

Indicateurs communs	Numéro de Normes d'Information
CI3: Aire de répartition des espèces	14 nouvelles normes d'information sur les mammifères marins (dont une spécifique au phoque moine), les tortues marines, les oiseaux marins
CI4: Abondance de la population des espèces sélectionnées (OE1)	
CI5: Caractéristiques démographiques de la population (OE1)	
CI18: Niveau des effets de la pollution des principaux contaminants dans les cas où une relation de cause à effet a été établie (OE9)	1 sur le niveau des effets de la pollution (PMO1)
CI19: Occurrence, origine (si possible) et étendue des évènements critiques de pollution aiguë (par ex. déversements accidentels d'hydrocarbure, de dérivés pétroliers et substances dangereuses) et leur incidence sur les biotes touchés par cette pollution (OE9) ;	1 sur le niveau des événements de pollution aiguë (PAE1)
CI20:Concentrations effectives de contaminants ayant été décelés et nombre de contaminants ayant dépassé les niveaux maximaux réglementaires dans les produits de la mer de consommation courante (OE9) ;	1 sur les niveaux de contaminants dans les fruits de mer (PSF1)
CI24: Tendances relatives à la quantité de détritus que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues de mer déterminés (OE10)	1 sur l'ingestion et l'enchevêtrement des tortues marines (MLT1)

2.2 Nouvelles fonctionnalités du système d'information IMAP

12. Plus précisément, la **section Explorer** dispose de 3 nouvelles fonctionnalités disponibles (les deux dernières uniquement pour les composants MAP) :

a) **Tableau de bord** : un premier outil permettant à l'utilisateur de synthétiser, de manière concise et par le biais d'une représentation graphique, différentes informations provenant de différentes sources de données. Les graphiques, les tableaux et les cartes sont interactifs et mis à jour automatiquement en fonction des données stockées dans la base de données du système d'information IMAP. A valoriser et à enrichir.

b) **Superset** : il s'agit d'un outil de business intelligence et d'analyse de données. Il permet aux utilisateurs d'explorer et de visualiser facilement des données, des simples graphiques linéaires aux graphiques géospatiaux.

c) **Jupyter Lab** : il s'agit d'un environnement de développement interactif (IDE) basé sur le web pour la science des données et le calcul scientifique. Il fournit une interface flexible et puissante pour travailler avec des blocs-notes, du code et des données.

13. De plus, le système d'information IMAP a été mis à jour pour permettre les opérations suivantes :

- Accès à la **recherche avancée**, permettant la recherche de données par cluster, module, état, intervalle d'échantillonnage, Id ;
- **Exporter toutes les données** ou seulement une sélection de celles-ci affichées dans les sections Téléchargement ou Données publiées ;
- Télécharger des **fichiers compressés** contenant tous les fichiers sélectionnés ou tous les fichiers répertoriés dans les sections Téléchargement ou Données publiées ;
- Accès aux **documents IMAP** regroupés par cluster et typologie pour une consultation facilitée ;
- Accès à **des lignes directrices et à des tutoriels** pour faciliter la navigation et visant à soutenir le processus de reporting.

Développements futurs :

14. Au cours des deux prochaines années (exercice biennal 2026-27), le système d'information IMAP sera enrichi des fonctionnalités suivantes :

- Création de connexion/lien avec les données détenues et gérées par la CGPM (Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée) sur l'objectif écologique EO3 ;
- Développement d'un nouveau tableau de bord ;
- Amélioration du Jupiter Lab prenant en charge les RACs pour les prochaines évaluations QSR ;
- Développement de quatre nouveaux tutoriels vidéo (en plus des deux déjà disponibles) pour aider les utilisateurs d'IMAP à rapporter des données dans le système d'information IMAP.

Validation et contrôle qualité :

- Avant de soumettre des données au système d'information IMAP, l'outil de vérification de la conformité doit être utilisé par tous les utilisateurs d'IMAP Info pour vérifier la conformité des données conformément aux règles spécifiées dans les DD, dans le but d'harmoniser la soumission de toutes les PC.
- Les procédures de contrôle de la conformité effectuent des contrôles et des vérifications entre tous les champs et contenus, en vérifiant si les données déclarées suivent les règles définies dans les DD, en particulier en ce qui concerne le format des données et la liste des valeurs. De plus, pour éviter les erreurs de remplissage des DS, de nouvelles fonctionnalités ont été mises en place (voir paragraphe précédent), comme le remplissage automatique, le menu déroulant et l'introduction de la plage de valeurs.

Fonctionnalités d'évaluation :

15. Le système d'information IMAP, qui rapporte les données de suivi, représente la principale source d'informations officielles et fiables disponibles pour élaborer le Rapport sur l'état de la qualité en Méditerranée ainsi que d'autres documents d'évaluation produits par le PNUE/PAM. Les nouvelles fonctionnalités permettront également aux Parties contractantes de procéder à une évaluation partielle des données avant, pendant et après un cycle de rapports.

16. Sur cette base, INFO/RAC étudie la possibilité d'une mise à niveau du système pour faciliter l'extraction, l'agrégation et l'élaboration des données déclarées afin de soutenir l'activité de la Méditerranée. Les fonctions comprendront :

- Création de représentations graphiques et de diagrammes, à l'aide d'outils de business intelligence et d'analyse de données tels que Superset et Jupyter Lab.
- Exportation de cartes et de données géographiques
- Création de script et de tableau de bord pour l'analyse des données

2.3 Finalisation des normes de données et des dictionnaires de données pour tous les indicateurs communs IMAP et inclusion de nouveaux modules

17. De nouvelles normes de données et de nouveaux dictionnaires de données seront élaborés par INFO/RAC en étroite coopération avec le SPA/RAC afin d'appuyer la communication des données pour le nouvel indicateur commun en cours d'élaboration. Selon le calendrier prévu, l'élaboration des normes de données et la mise en œuvre des flux de données associés suivront la production de fiches d'information des IC et de protocoles finalement approuvés par les Parties contractantes.

Les prochaines normes de données comprendront :

- Indicateurs communs IMAP de l'**OE6 et l'OE4**, si des progrès sont réalisés dans leur identification

- Il convient de noter que l' **indicateur commun candidat 24** (ICC24) « Tendances de la quantité de déchets ingérés par des organismes marins ou enchevêtrés dans des organismes marins axés sur certains mammifères, oiseaux marins et tortues marines » a été élaboré et finalisé. Les DS et DD finaux ont été approuvés par les Parties contractantes et les flux de données correspondants ont été mis en œuvre dans le système d'information IMAP, permettant la notification sur une base volontaire comme prévu en février 2025. Cette première série de collecte de données permettra de tester les normes de données en vue de leur conversion officielle de candidat à indicateur commun qui sera soumise à la COP23 en Égypte, en décembre 2025.

Pour les indicateurs communs IMAP qui ont déjà des normes de données et des dictionnaires de données associés, le travail sera axé sur le développement de nouveaux modules (DS & DDs) appartenant aux CI 1 et 2

18. Les prochaines normes de données comprendront :

- Habitats pélagiques

2.4 État de l'art du reporting IMAP pour le cluster biodiversité et pêche

19. Pour le cluster Biodiversité et pêches, **18 normes d'information** sont disponibles sur le système IMAP Info, en rapport avec les objectifs écologiques 1 et 2 et les indicateurs communs (IC) suivants :

- IC 1 : Aire de répartition de l'habitat pour tenir compte de l'étendue de l'habitat comme un attribut pertinent
- IC 2 : État des espèces et des communautés typiques de l'habitat
- IC 3 Aire de répartition des espèces (par rapport aux mammifères marins, aux oiseaux de mer, aux reptiles marins)
- IC 4 Abondance de la population d'espèces sélectionnées (apparentées aux mammifères marins, aux oiseaux de mer, aux reptiles marins)

- IC 5 : Caractéristiques démographiques de la population (p. ex. taille corporelle ou structure des classes d'âge, rapport des sexes, taux de fécondité, taux de survie et de mortalité liés aux mammifères marins, aux oiseaux de mer, aux reptiles marins)
- IC 6 : Tendances de l'abondance, de l'occurrence temporelle et de la répartition spatiale des espèces non indigènes, en particulier des espèces envahissantes et non indigènes, notamment dans les zones à risque

Les Parties contractantes ont communiqué les données de surveillance suivantes pour les indicateurs communs IMAP ci-dessus :

Pour le cluster Biodiversité et pêche, 9 Parties contractantes (Tunisie, Liban, Libye, Monténégro, Égypte, Malte, Espagne, Maroc, Italie, Israël, Slovénie) ont téléchargé **270 ensembles de données** pour **l'objectif écologique 1** (133 ensembles de données) et **l'objectif écologique 2** (137 ensembles de données). Sur 270 ensembles de données, 159 sont conformes ou valides.

Il convient de noter qu' **aucun ensemble de données n'a été publié** par une Partie contractante.

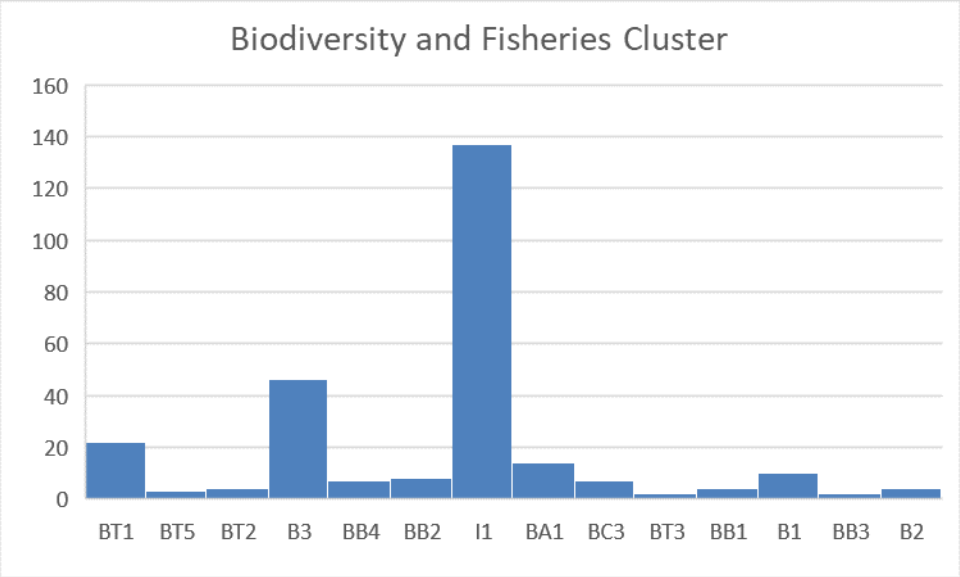

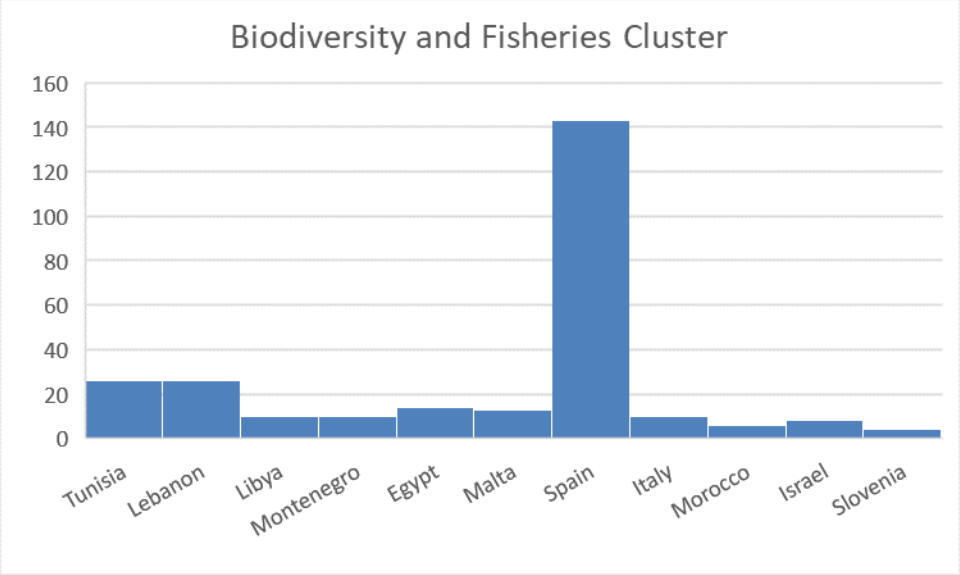

2.5 Mise en œuvre de la politique IMAP en matière de données et rôle des Parties contractantes

20. Le **réseau d'utilisateurs IMAP** est le réseau d'utilisateurs IMAP chargé de **télécharger, de valider, de publier et de publier des** données de surveillance liées aux indicateurs communs IMAP, en suivant le flux de travail expliqué à la section A du présent document.

21. Le réseau d'utilisateurs IMAP est composé de représentants de pays, **officiellement désignés par chaque Partie contractante** et coordonnés par les PFN INFO/RAC. La nomination, la mise à jour et l'intégration du réseau d'utilisateurs IMAP relèvent de la responsabilité des points focaux du PAM.

22. **Les PFN d'INFO/RAC** jouent le rôle de facilitateurs entre les utilisateurs d'INFO/RAC et d'IMAP, en permettant le partage et l'échange de connaissances et d'informations à des fins de communication de données sur le système d'information IMAP. En tant qu'animateurs, les PFN d'INFO/RAC collaborent avec INFO/RAC en fournissant des suggestions et des observations pour améliorer les normes d'information. En outre, les PFN d'INFO/RAC encouragent et facilitent la participation de tous les utilisateurs nationaux de l'IMAP à la réunion de formation et d'assistance organisée par INFO/RAC.

23. Une structure à 3 niveaux a été mise en place pour les profils d'utilisateurs IMAP, permettant aux CP de différencier le niveau de responsabilité en fonction de l'organisation nationale interne sur la gestion des données.

- **Niveau I - Téléchargement** : utilisateurs téléchargeant le fichier de données de surveillance et effectuant le contrôle de qualité de conformité - institutions scientifiques responsables de la production et de l'élaboration des données (c'est-à-dire les instituts de surveillance et de recherche).
- **Niveau II - Validation** : utilisateurs effectuant le processus de contrôle de la qualité des données de surveillance – institutions nationales responsables de la collecte et de la validation des données (c'est-à-dire les agences nationales de l'environnement).
- **Niveau III - Publication officielle :** les utilisateurs ont le devoir de confirmer la publication officielle et de publier les données (les données brutes seront visibles par tout utilisateur anonyme connecté au site web et rejoint également par la section géographique directement par des cartes) - entités nationales responsables de la publication officielle des données (c'est-à-dire les points focaux du PAM).

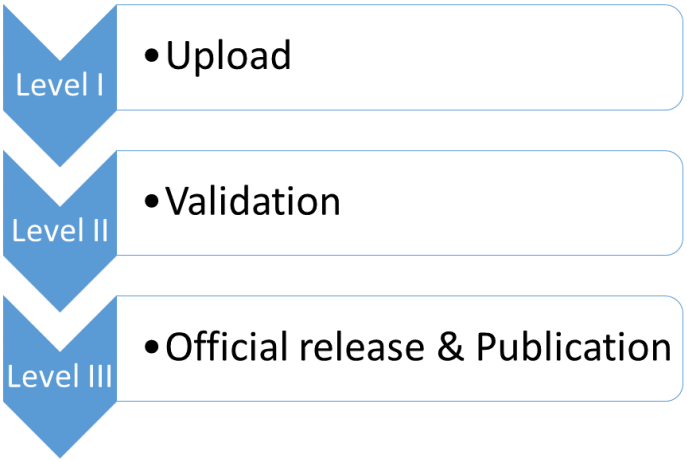

La fonction de publication a été conservée par INFO/RAC jusqu'à présent afin d'éviter les malentendus et la publication accidentelle de données non ouvertes du côté des pays. En raison de l'approbation de la politique de données du PAM, des éclaircissements supplémentaires fournis par l'annexe de la politique de données de l'IMAP et du soutien apporté aux pays par l'INFO/RAC à la mise en œuvre de la politique de données, le moment est venu de redonner aux Parties contractantes la possibilité de publier leurs propres données.

Veuillez noter que, conformément à la politique de données du PAM, toutes les données de surveillance déclarées dans le système d'information IMAP doivent être considérées comme assez ouvertes et doivent être publiées par les PC, à moins que des contraintes bien motivées ne soient en place. Un retard dans la publication, non motivé selon les cas spécifiques prévus par la politique de données du PAM, générera un certain nombre de rappels aimables et **finalement la publication des données par le PNUE/PAM**.

2.6 Réglage fin des normes de données (DS) et des dictionnaires de données (DD) pour tous les indicateurs communs IMAP

24. Pour toutes les normes de données et les dictionnaires de données, un premier exercice de mise au point a déjà été effectué sur la base des contributions et des retours d'information recueillis auprès des Parties contractantes, dans le but d'améliorer et de faciliter le processus de notification. Des réactions et des commentaires, en particulier sur l'inadéquation entre tous les DS/DD disponibles et les protocoles de surveillance, les données manquantes et les lacunes, ont été mis en œuvre après les discussions et les approbations respectives des CORMON.

25. L'activité d'INFO/RAC s'est concentrée sur les changements les plus urgents et les plus utiles afin de soutenir, d'améliorer et de simplifier la déclaration des PC. De plus, de nouvelles fonctionnalités ont été mises en place dans le Système d'Information IMAP afin de faciliter la phase de reporting :

- **Menu déroulant** pour les champs contenant des listes de valeurs ;
- **Champs « conditionnels »** (bleus dans les tableurs) : ces champs ne doivent être remplis que si un champ spécifique a été préalablement compilé ;
- **Remplissage automatique** de certains champs en fonction de ce qui a été rempli dans d'autres champs spécifiques (c'est-à-dire l'unité de mesure liée à des contaminants spécifiques) ; et
- Introduction d'une **gamme de valeurs**, sous la direction d'experts MED POL, pour les champs numériques.

26. Au cours de l'exercice biennal en cours (2024-2025), un **processus officiel de révision systématique a** été lancé pour le système d'information IMAP, dans le but d'évaluer la faisabilité de tous les changements possibles/proposés en cours pour toutes les normes d'information disponibles et, surtout, de sélectionner celles prescrites par les décisions IMAP et conformes aux besoins en matière de rapports.

27. À cet égard, **les Parties contractantes sont invitées** à procéder à une reconnaissance interne sur la base de la disponibilité des données, du respect des plans de surveillance, des remarques recueillies par les utilisateurs nationaux respectifs de l'IMAP, et à fournir un retour d'information écrit au Secrétariat avec une liste de toutes les améliorations possibles à prendre en considération et à discuter lors de la réunion CORMON qui se tiendra en 2024-2025 et au cours de l'exercice biennal suivant.

28. INFO/RAC a mis au point un formulaire pour faciliter la collecte de commentaires. Le formulaire sera distribué aux utilisateurs de l'IMAP sous forme de tableur Excel afin d'identifier facilement le paramètre/la section correct pour lequel l'amendement est proposé.

29. Au cours des dernières années, INFO/RAC a partiellement recueilli des commentaires et des erreurs de la part des PC, essentiellement en se concentrant sur l'unité de mesures, les champs obligatoires et non obligatoires, les limites et le désalignement des protocoles de surveillance et d'autres aspects.